



Récupération d'affaires suite à une procédure de divorce

Par **alex**, le **22/08/2012** à **17:23**

Bonjour,

Je suis en pleine procédure de divorce. Mon conjoint est actuellement en détention suite à des violences conjugales.

Le JAF m'a attribué le logement conjugal. De plus, celui-ci a interdiction de revenir dans la commune du domicile pendant 2 ans.

A sa sortie de détention, il voudra récupérer ses affaires laissées au domicile. Comment faire, puisqu'il ne pourra pas venir dans notre commune, et à fortiori dans le domicile conjugal ? y a-t-il moyen de passer par un lieu intermédiaire "officiel" pour la passation des affaires car je ne souhaite pas le voir ?

Dois-je lui faire signer un papier pour la délivrance de ses objets ?

Merci d'avance